FICHE D'INSCRIPTION

Abonnement Aquabike

divonéo
ESPACE AQUALUDIQUE ET BALNÉO-DÉTENTE

Titre : M. ☐ Mme ☐
Nom : .....
Prénom : .....
Deuxième Prénom (obligatoire) : .....

Cadre réservé à l'administration

Fiche rentrée le : .....

Type d'abonnement :

Gérez votre compte sur www.piscinesgrandcahors.fr

	GRAND PASS	HORS GRAND PASS
1 Séance (30 min dans l'eau) *uniquement vendue en caisse*	☐ 13 €	☐ 20 €
Frais de Carte (carte d'accès obligatoire)	Gratuit	3 €
Forfait 5 séances	☐ 58.50 €	☐ 88 €
Forfait 10 séances	☐ 117 €	☐ 176€
Forfait 20 séances	☐ 216 €	☐ 324 €

Coordonnées de l'utilisateur

Sexe : H. ☐ F. ☐ Né le : ...../...../.....
Adresse : .....
Code postal : ..... Ville : .....
Tél. : ..... Portable : .....
Email : .....

Coordonnées du représentant légal (pour les mineurs)

Nom : ..... Prénom : ..... Lien de parenté : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Ville : ..... Email : .....
Téléphone : ..... Portable : .....

Je soussigné(e) ..... certifie avoir pris connaissance et accepter les conditions générales d'abonnement pour les entrées à Divonéo (voir au dos).

☐ Je n'accepte pas de reçevoir des informations concernant les piscines du Grand Cahors.

ELEMENTS A FOURNIR POUR INSCRIPTION :
☐ Carte Grand Pass (ou justificatif de domicile)
☐ Fiche individuelle complétée et signée
☐ Questionnaire de santé rempli

Fait à : ..... Le : .....
Signature précédée de la mention « *Lu et approuvé* »

PLANNING RESERVATION

Aquabike

HORAIRES

divoneo ESPACE AQUALUDIQUE ET BALNÉO-DÉTENTE	Aquabike Sous réserve de places disponibles
Lundi	☐ 18h30 > 19h15
Mardi	☐ 18h30 > 19h15
Vendredi	☐ 12h45 > 13h30
Samedi	☐ 11h00 > 11h45

1ère annulation	1er report	2ème annulation	2ème report
1ère annulation	1er report	2ème annulation	2ème report

Séances de 45 minutes, l'accès aux vestiaires se fait 15 minutes avant la séance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*	OUI	NON
Durant les 12 derniers mois		
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	☐	☐
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	☐	☐
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐	☐
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐	☐
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐	☐
A ce jour		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc…) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐	☐
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐	☐
**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*		

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Je soussigné(e) .....(Nom - Prénom) **atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions ci-dessus.**

Fait, le : ..... **Signature :**

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les inscriptions à l'Aquabike ou à l'Aquatraining se font directement à l'accueil de Divonéo aux horaires d'ouverture au public ou en ligne sur **www.piscinesgrandcahors.fr**.
Après validation des données personnelles et contrôle des pièces justificatives, vous devrez procéder au paiement du prix de l'abonnement en espèces, chèque bancaire, carte de crédit ou Chèques-vacances. Votre inscription est définitive à l'encaissement des sommes dues. **Les forfaits et les abonnements sont valables sur la saison 2025 - 2026.**

CONDITIONS D'UTILISATION

Pour accéder aux cours et aux bassins (15mn avant le cours), au seul horaire programmé, il vous sera remis une carte* sans contact (facturé 3 €) ou grâce à votre carte GRAND PASS (pour les habitants du Grand Cahors gratuite).
(**Cette carte pouvant servir pour tout autre type de validation d'abonnement à la piscine*)

MODIFICATION / ANNULATION / INTERRUPTION DE PROGRAMME

Le Grand Cahors ne procédera à aucun remboursement pour toutes les interruptions planifiées (arrêt technique obligatoire, manifestations et/ou compétitions…) ou imprévues en cas de force majeure (cause extérieure, imprévisible et irrésistible) par contre un rattrapage des séances vous sera proposé. Aucun remboursement ou report ne sera accordé en cas d'absence du maître-nageur habituel si ce dernier est remplacé.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉTABLISSEMENT

Les piscines du Grand Cahors sont règlementées et supposent le strict respect du règlement intérieur de l'équipement approuvé par délibération du Conseil communautaire. Celui-ci est porté à la connaissance de tous par voie d'affichage dans les halls d'entrée. À défaut, le Grand Cahors se réserve le droit d'exclure à tout moment, provisoirement ou définitivement, sans remboursement des frais engagés, une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité et /ou l'hygiène des usagers (Cf. article sur la résiliation à l'initiative de la Direction).
Rappel : Une douche savonnée avant la séance et le port du bonnet de bain obligatoire participent au maintien de la bonne qualité de l'eau mais aussi de l'air (moins de chlore, et donc moins de chloramine dans l'air).

ABSENCE / SUSPENSION ET RÉSILIATION

SUR WWW.PISCINESGRANDCAHORS.FR VOUS POUVEZ RÉSERVER SUR UN MOIS, ANNULER UNE RÉSERVATION 6H AVANT OU VOUS INSCRIRE SUR UNE PLACE DISPONIBLE JUSQU'À UNE HEURE AVANT LE DÉBUT DE LA SÉANCE. AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA POSSIBLE, LES DROITS D'ENTREE RESTENT ACQUIS.

Les absences :
- pour le forfait : Le report de 2 cours maximum est possible si l'abonné en fait la demande 48 heures avant le début de la séance. Au-delà de 2 reports, les séances seront perdues.
- pour les abonnements : en cas d'absence, la séance est perdue.

Suspension et résiliation à la demande de l'usager :
L'usager, voulant suspendre ou résilier, pour cause tenant à son état de santé ou à ses activités professionnelles, la prestation souscrite, devra en faire la demande par courrier accompagné des justificatifs permettant d'établir le caractère réel et sérieux de la demande.
Suspension et résiliation à l'initiative de la direction :
L'abonnement souscrit par l'usager pourra être résilié de plein droit par la Direction immédiatement après constat par 2 membres du personnel du Grand Cahors ou par un membre du personnel du Grand Cahors et 2 usagers pour les motifs suivants :

- En cas de non respect du règlement intérieur de l'établissement
- En cas d'attitude agressive ou contraire aux bonnes mœurs
- En cas de prêt à un tiers de sa carte (Abonnement saison et mensuel)

L'abonnement souscrit par l'usager pourra être résilié de plein droit par la Direction immédiatement après constat par 2 membres du personnel du Grand Cahors ou par un membre du personnel du Grand Cahors et 2 usagers pour les motifs suivants :
Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier avec A.R. . Toute résiliation entraînera l'interdiction d'accès à l'usager. La carte d'accès sera dans tous ces cas désactivée, temporairement ou définitivement, suivant la ou les décisions retenues.

SÉCURITÉ ET HYGIÈNE

Le Grand Cahors se réserve le droit de prendre ou d'imposer toute mesure qui serait nécessaire pour garantir la sécurité de ses usagers et les conditions d'hygiène.

ASSURANCES

Le Grand Cahors est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle de son personnel et de son encadrement. Sa responsabilité ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité telles que stipulées au règlement intérieur, le non respect de recommandations données par le personnel ou de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies font l'objet d'une saisie informatique destinée au traitement, par nos services, de votre inscription, ainsi que la mise à jour de notre base de données mailings.
Les destinataires des données sont la direction du service des sports et le personnel d'accueil des piscines. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposez au traitement des données vous concernant.